

Priorités de l'État régional pour les ressources du genevois français

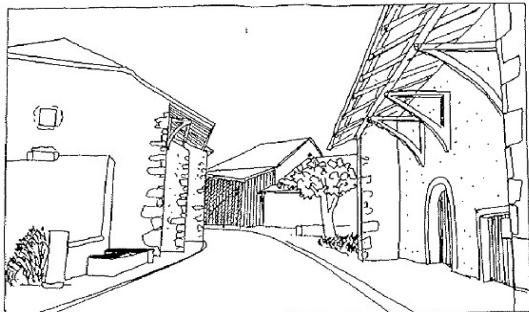
Le 25 septembre 2018 les préfets de l'Ain et de la Haute-Savoie sous l'égide du SGAR Auvergne Rhône Alpes, décident d'organiser une action coordonnée des services de l'État pour les territoires français du bassin genevois. Dans ce secteur, en forts et rapides développements démographique et urbain, la priorité de l'État régional est de préserver les ressources territoriales qui fondent les avantages comparatifs du genevois à court terme et sa résilience à long terme. Un travail d'expertises croisées a fait identifier et retenir 9 potentiels assurant la force originale de ce territoire et 5 sujets de coopération prioritaires avec la Suisse. Les services de l'État, chacun dans son cadre d'actions, définissent des modalités d'interventions pour atteindre cet objectif commun.

Le genevois français est riche de patrimoines ruraux de montagne entre Alpes et Jura qui sont fragiles et peu connus

Afin de développer ce potentiel franco-genevois, l'État propose :

D'initier ou de renforcer des actions opérationnelles :

- Exploiter les travaux et études d'inventaires, les enrichir, les compléter, les thématiser et les rendre publics ;
- Établir des partenariats et des conventions d'études avec les différents niveaux de collectivités ;
- Décliner le travail mené dans l'Ain : inventaire patrimonial mené par le C.A.U.E. dans le Pays de Gex dans le cadre du PLUi à venir ;
- Renforcer l'outil Ville et Pays d'Art et d'Histoire : levier identitaire et de marketing territorial (savoir-faire, histoire, etc.) notamment autour de Voltaire dans l'Ain, ou l'histoire de la frontière (maisons fortes, douanes, etc).



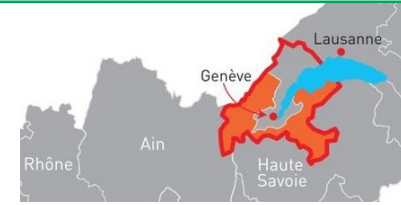
Croquis de maison de pêcheur par le CAUE de la Haute-Savoie

De mettre en action et coordonner les politiques de l'État existantes :

- Charte de parc naturel régional / PLU / SCOT et politiques associées ;
- Actions des ministères de la Culture et de l'Environnement pour l'accompagnement des collectivités en planification ;
- Conseil départemental : action de valorisation du patrimoine non protégé ;
- Actions de la Fondation du Patrimoine ;
- Inventaires du Conseil Régional ;
- Pédagogie et actions des CAUE ;
- Projets d'associations locales ou non ;
- Appui aux projets Interreg.

De proposer de nouvelles actions à mettre en œuvre :

- Appliquer aux territoires des outils de protection, une fois les inventaires menés : Sites Patrimoniaux Remarquables, Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine, Articles L151-19 et L151-23 des PLU, Zone agricole protégée, Espaces naturels sensibles, Sites inscrits et sites classés, etc. ;
- Initier des opérations de sensibilisation en milieu scolaire et universitaire ;
- Lancer des démarches innovantes d' « Atelier des Territoires » sur le thème du patrimoine et de l'identité culturelle ;
- Développer la coopération transfrontalière ;
- Monter des projets innovants avec les financements Interreg.



Les fondamentaux de l'action de l'État

Ce que l'État a reçu de l'histoire et qu'il doit léguer aux générations suivantes

Ce qui est à préserver :

- Savoir-faire traditionnels liés aux modes de vie montagnards
- Artisanat local et techniques constructives particulières
- Connaissances historiques via les inventaires...
- Fonds publics et privés



Fiche potentiels

Fiche coopérations

Fiche méthodes

9 potentiels du franco-genevois identifiés et qualifiés par l'étude

Culture de la protection de l'eau

Grande richesse écologique

Production agricole

Activité de santé

Patrimoines ruraux de montagne

Industrie du décolletage

Formation professionnelle et Campus des métiers

Politique d'amélioration de l'air

Potentiel d'énergies à faible émission de CO2



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

